

**Le 22 mars 2017**

## **Compte-rendu du Conseil de Quartier Centre/Victor Hugo sur la Sécurité du- mercredi 15 mars 2017**

Environ une quarantaine de personnes étaient présentes, dont :

### **Les habitants de l'équipe de quartier du Centre-Ville**

#### **Pour l'équipe municipale :**

- Jean-François Monino, adjoint à la maire délégué à la sécurité, et à la prévention
- Marc Ruer, adjoint à la maire délégué à voirie, espaces publics, circulation, stationnement
- Boualem Benkhelouf, adjoint à la maire délégué à la démocratie locale et à la politique de la ville
- Sylvie Ducatteau, conseillère municipale référente du quartier Centre-Ville

#### **Invités :**

- Jérôme Mazzariol, Commissaire de Police d'Aubervilliers

#### **Pour l'administration municipale :**

- Sébastien Carette, Responsable de la Police Municipale
- Angélique Benoit, Responsable des agents de surveillance de la voie publique (ASVP)
- Nathalie Incorvaia, chargée de mission développement local – quartier Centre-Ville

#### **Ordre du jour :**

- **Tranquillité publique et sécurité au Centre-Ville**

#### **1/Présentation du contexte et des intervenants à la tribune et de leurs missions :**

Yvon Camelin référent habitant de l'équipe de quartier et Sylvie Ducatteau introduisent le conseil et présentent les intervenants.

Suite à la visite technique de décembre 2016 avec les services municipaux, les unités territoriales de Plaine Commune, les élus référentes, il a été décidé d'organiser un conseil de quartier autour de la régulation de l'espace public afin de répondre aux questionnements des habitants.

L'équipe de quartier est consciente que le chantier du métro accentue les difficultés de vie quotidienne et provoque parfois une certaine exaspération des habitants au bout de 5 années de chantier successif.

L'équipe de quartier soulève le problème du stationnement gênant et illicite sur le Centre-ville et plus particulièrement sur la place du marché et la rue Ferragus.

Le traitement du stationnement abusif doit être une priorité. A travers ce conseil, il s'agit de mieux connaître les missions respectivement allouées aux Forces de la Police Municipale et Nationale.

## **2/Questions des habitants référents :**

- **Fonctionnement Police Municipale et Nationale :**

- Quelles sont les missions respectives de la Police Municipale qui viennent d'évoluer dernièrement et celles de la Police Nationale, leurs attributions, leurs domaines de compétence et d'intervention ? Serait-il possible de refaire un point sur les effectifs de la Police Municipale et de la Police Nationale ?
- Quels sont les partenariats entre Police Municipale et Police Nationale ? Quelle coordination entre les deux ? En prenant par exemple les vendeurs à la sauvette sur le marché, quelle complémentarité ?
- Les effectifs de la Police Nationale ont été renforcés dernièrement mais le compte n'y est pas. A Paris, il y a 1 policier pour 250 habitants contre 1 pour 550 habitants à Aubervilliers. La mairie continue-t-elle bien son action pour obtenir encore plus de renfort ?

La Police Nationale exerce plusieurs missions dont la surveillance de la voie publique. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Police Municipale sur cette thématique. Nous avons une convention de coordination avec la ville définissant le rôle et les engagements de chacun.

Une rencontre a lieu tous les quinze jours voir hebdomadairement et nous avons un lien régulier par téléphone.

La Police Municipale s'occupe essentiellement de la police administrative mais peut intervenir s'il y a flagrant délit, bagarre, accident sur voie publique également etc.

La Police Nationale a plutôt vocation à intervenir sur les troubles, nuisances, vols, stupéfiants etc..

La surveillance sur le marché est une des missions prioritaires de la Police Municipale mais la Police Nationale peut également intervenir. Concernant les vendeurs à la sauvette la difficulté est dans la qualification des infractions car le parquet de Bobigny traite à la marge ces infractions.

Concernant les effectifs du commissariat, ils étaient en baisse l'an passé suite à de nombreuses mutations. Suite à la tragédie de cet été, la Maire a été reçue par l'ancien Ministre de l'Intérieur. Elle a demandé que le commissariat d'Aubervilliers soit doté de moyens humains à la hauteur d'une ville de plus de 82 500 habitants. Depuis, le commissariat a connu deux vagues de recrues. 30 nouveaux fonctionnaires de police sont arrivés entre novembre et décembre 2016. Ces 30 agents seront renforcés très prochainement par l'arrivée de 12

nouveaux. Ce renforcement va permettre de passer de 135 à 177 agents. Cet effectif est considéré par le commissaire comme permettant d'assurer correctement les missions. La Municipalité, elle, note avec satisfaction qu'elle a commencé à être entendue avec ces arrivées mais continue d'exiger les effectifs supplémentaires. En complément, la Ville bénéficie aussi des moyens départementaux avec les renforts quotidiens de la BAC (Brigade Anti-Criminalité), les motards et la brigade équestre de la Courneuve. Globalement, les rondes seront plus fréquentes et efficaces. Il faut noter que dans le métro et le réseau de bus c'est une police spécialisée qui intervient.

Beaucoup de policiers ne sont pas forcément visibles sur le terrain car ils sont en civil, à vélo, en scooter. De plus, dans le cadre des interpellations, les agents doivent établir une procédure judiciaire chronophage qui les oblige à être absents du terrain.

Les patrouilles de nuit de la Police Nationale ont lieu de 18h00 à 01h00 avec moins d'agents sur le terrain qu'en journée. Pour information, le commissariat n'est doté que de 3 véhicules pouvant donc transporter 12 agents. Une démarche est en cours pour en obtenir un quatrième, en adéquation avec la hausse des effectifs. Cette acquisition permettra un meilleur déploiement sur la ville.

Monsieur Carette détaille les missions de la Police Municipale : Stationnement, Pôle fourrière, circulation, opérations sur le terrain, marché, fêtes et manifestations municipales, proximité avec les habitants et les commerçants, gestion des animaux errants et dangereux, sécurisation des accidents et incendies, prévention routière dans les écoles.

La Police Municipale d'Aubervilliers est composée de **27 agents dont 14** agents PM sur voie publique (2 brigades + 03 agents en pôle fourrière)

Pour les 11 autres postes : cinq encadrants, trois inaptes de voie publique (inaptitude, grossesse, retraite), un poste en cours d'arrivée, trois en détachement qui ne peuvent pas aller la sur voie publique

De plus, les équipes sont complétées par 6 ASVP (voie publique), 13 agents ASPJ (parcs et jardins) ainsi que 34 vacataires-écoles qui sécurisent la traversée des enfants en période scolaire. Les horaires de la Police Municipale sont 7h30-18h00 du lundi au vendredi et 7h00-14h15 le samedi.

- **Entreprises et commerce :**

- Quelles sont les sanctions prévues et appliquées pour contrôler l'occupation abusive du domaine public par les entrepreneurs qui circulent en transpalette sur les trottoirs ? pour les commerçants et les cafetiers?

Concernant l'occupation abusive du domaine public, un partenariat commerce-voirie-Police Municipale est mis en place. Les commerçants demandent l'autorisation d'occuper le domaine public au service voirie sous certaines conditions, métrage-qualité mobilier etc.... Si les commerçants ne respectent pas les autorisations une mise en demeure est établie. La Police Municipale intervient et rédige un procès-verbal. Celui-ci est transmis à l'officier du Ministère Public. Pour la gestion des transpalettes, c'est l'itinéraire qui a été proposé actuellement aux commerçants car il y a le parking poids lourds rue du Goulet.

- Certains commerces ouvrent à des heures très tardives et semblent être des lieux de trafics. Quel contrôle est exercé sur ces lieux ?

La Police Nationale est chargée de contrôler ces commerces en partenariat avec la ville qui peut mettre en place des actes administratifs afin d'aider à contrôler ces établissements. Une réunion est mise en place tous les deux mois avec les différents services étatiques.

Les habitants présents souhaitent poser des questions :

Pourquoi des « jeunes » policiers sont mutés sur la ville et non des agents avec de l'expérience ? Il y a beaucoup de Vélib's vandalisés et volés, quelles sont les sanctions ? Plusieurs bars situés boulevard Anatole France fonctionnent très tard le week-end engendrant des nuisances sonores et empêchant les habitants de dormir. Ils ont l'impression que les Forces de l'ordre n'interviennent pas car la situation perdure.

Monsieur Mazzariol répond aux questions :

Les jeunes policiers ont choisi leurs affectations et sont très motivés. Ils sont accompagnés par des policiers expérimentés.

En ce qui concerne les Vélib's, c'est une difficulté de traitement, nous verbalisons beaucoup de personnes. Il faut savoir que les personnes attrapées sur un Vélib sont mis en garde à vue pour recel. Il faut savoir que le commissariat est encombré par les Vélib's. A la fin de la procédure, les Vélib's sont restitués à la société Decaux.

Par rapport aux différents problèmes de bars situés dans le Boulevard Anatole France, Monsieur Mazzariol informe que « Le Standing » vient d'être fermé pour 3 mois, suite à une inspection. Nous avons relevé de nombreuses infractions. La gérante a été reçue afin de lui faire un rappel à la loi.

Concernant les véhicules de Police, il s'avère qu'ils sont beaucoup sollicités et que le commissariat ne peut pas envoyer un véhicule à chaque appel téléphonique, nous devons prioriser les urgences. Selon le niveau d'urgences, nous sommes en contact avec le département qui peut intervenir en renfort.

- Les habitants de l'îlot Pasteur soulèvent le problème des transporteurs qui viennent achalander leur marchandise les jours de marché à partir de 3 heures du matin bloquant la circulation rue du Goulet.

- Comment réguler la circulation de certains poids lourds qui empruntent la rue du Goulet afin de contourner le chantier du métro ? Comment accompagner les entreprises qui engendrent des nuisances lors des livraisons et bloquent la circulation ?

Marc Ruer explique que les commerçants qui utilisent l'espace public, sédentaires ou non pour les commerçants du marché ont tous des autorisations avec un métrage précis autorisé et révocable. L'Unité Territoriale Voirie de Plaine Commune et la Police Municipale agissent ensemble pour réguler cet aspect. Des courriers de verbalisation sont régulièrement envoyés aux commerçants ne respectant pas le périmètre définis par le service commerce, les procès-verbaux vont jusqu'à 400€ selon les infractions.

Les nuisances sonores liées aux livraisons seront traitées à la prochaine commission des marchés.

Sylvie Ducatteau insiste sur les difficultés liées au chantier du métro. Une rencontre a eu lieu, début mars, entre l'équipe de quartier (habitants) et les représentants des commerçants, en présence du concessionnaire du marché, du service commerce, de la maison du commerce pour discuter du partage l'espace public et des conflits d'usage constatés entre habitants, passants, commerçants.

Des riverains se plaignent d'un déchargement dans des boxes de pavillons rue du Goulet, un signalement a été fait. Pour la nouvelle société située au 20 bis rue du Goulet, son activité de stockage engendre une présence régulière de camions qui en stationnant bloquent l'accès au parking des nouveaux résidents de l'îlot pasteur. Un rappel à l'ordre sera fait à l'entreprise.

Monsieur Carette évoque également les évacuations de terre par les camions toupies de la RATP qui ne peuvent éviter la rue du Goulet.

- **Stationnement :**

- ***Quel statut pour la rue Ferragus à court, moyen et long terme.***

Après renseignement pris auprès de l'UT Voirie, la rue Ferragus, ces voies ne changeront pas de statut.

Le stationnement est interdit sur la rue Ferragus hors jours de marché et les livraisons doivent se faire entre 06h00 et 10h00. A ce jour, le système solide des bornes rétractables a été dégradé.

- ***Rappel de la réglementation de la place Rosa Park et du fonctionnement du parking Vinci ?***

La Place Rosa Park est une place piétonne. Un arrêté municipal interdisant le stationnement a été rédigé. Des verbalisations ont déjà eu lieu sur cette place. Cette place est mise en consigne lors du passage du LAPI. Des moyens techniques ont été mis en place pour limiter le stationnement mais ces moyens sont régulièrement dégradés (idem rue Ferragus angle goulet) et des panneaux indiquant la place piétonne sont mise en place.

- ***Quel est le 1er bilan du véhicule LAPI ?***

Nombres de véhicules verbalisés :

- Novembre 2016 :3476
- Janvier 2017 :2194
- Février 2017 :2455

- ***Le nouveau plan de stationnements quelle réglementation ? Les différentes zones et l'état des parcmètres seront-ils remplacés dans la rue B.Mazoyer et Fourier ?***

Au 01<sup>er</sup> janvier 2018 aura lieu la dépenalisation du stationnement et de nouvelles dispositions doivent être établies. Des moyens techniques devront être mis en place pour faciliter le quotidien des usagers (moyens de paiement par téléphone etc..).

- ***La création d'un pôle fourrière au niveau de la Police Municipale, existe quels en sont les résultats et comment interagir ?***

Le pôle fourrière fonctionne actuellement avec trois agents en fixe de 07h30 à 18h00 avec un agent en roulement. Les missions du pôle sont de repérer les véhicules gênants-dangereux, le stationnement abusif- faire appliquer les arrêtés municipaux, intervenir suite à des appels d'habitants en raison de stationnement gênant devant leur domicile, etc...

- 2015 : 2297 enlèvements
- 2016 : 4198 enlèvements

### **3/Une dernière série de questions et d'échanges avec la salle :**

Ces dernières questions occuperont la fin de ce conseil de quartier. Cependant, l'ensemble des problématiques ne pourra être traité ce soir, respect du temps, l'équipe se félicitant de la qualité des échanges et du respect du point de vue de chacun. Elle vous invite à continuer ce travail de signalements et de suivis en intégrant l'équipe de quartier.

Une réunion d'équipe de quartier élargie à tous les volontaires est programmée le mardi 18 avril prochain à la salle de quartier du 25 rue du Moutier. Yvon, citoyen référent et Nathalie, la chargée de mission sont présents le mardi matin. Il y a possibilité de venir le jeudi et vendredi matin afin de prendre en compte vos signalements, vos suggestions pour l'amélioration du cadre de vie ou tout simplement échanger ensemble sur la vie du quartier et les projets en cours.

Jean François Monino revient sur certains points et il propose de verbaliser les camions en infraction. Ce point devra être abordé à la prochaine commission de marché et des courriers ont été envoyés aux commerçants concernés.

Cependant, la question de la livraison est assez complexe au centre-ville d'après Marc Ruer pour qui il est aussi important de maintenir de l'activité, tout en la régulant.

Pour ce qui est des places de stationnements, la Ville a recensé auprès des bailleurs plus de 2000 places inoccupées et non louées, un travail est engagé avec eux pour activer ces places.

La norme posée par le Plan Local de l'Urbanisme est de 0,5 place de parking par logement construit.

La voiture LAPI passe régulièrement dans ce secteur et de nombreux PV sont envoyés. Dans l'ensemble de la ville, nous en sommes à plus de 4000 véhicules par an. Suite à la grande lessive, la fourrière nous a informés que 120 véhicules n'ont jamais été récupérés.

Un membre de l'équipe remercie l'action conjointe des Forces de l'ordre sur l'opération coup de poing rue Bernard et Mazoyer où le sens unique de circulation est peu respecté. L'opération a été efficace (PM et PN) Elle a porté ces fruits car depuis il y a beaucoup moins d'infraction. Il fait part d'une initiative citoyenne du « collectif climat » dimanche 19 mars : une balade urbaine pour repérer les obstacles que les marcheurs peuvent rencontrer.

L'équipe de quartier rappelle que l'enquête publique sur le projet urbain de la ZAC Moutier est disponible jusqu'à mars au service urbanisme au 120 bis rue H. Barbusse et la commissaire enquêtrice sera en mairie ce samedi 18 mars prochain en matinée.

Sylvie Ducatteau compte sur la participation active des habitants pour améliorer le cadre de vie en sachant que certains points ne pourront être régulés avant la fin du chantier Métro.

Une attention particulière sera portée aux nouveaux habitants de l'îlot Pasteur par rapport au dysfonctionnement qu'ils rencontrent. Elle remercie le commissaire pour sa participation. Et lui indique qu'elle compte sur lui pour que les albertivillariens soient, à l'avenir, reçus avec respect au commissariat. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Le conseil se termine à 21h30.